



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
07/06/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Vente Ecole Maternelle
Frayol

L'An Deux Mille Vingt et Un, le sept juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 25
Absents : 4

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 29
Abstentions :
Contre :

Excusé(e)s : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Diatta (pouvoir à Mme Guillot), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo).

Secrétaire : Mme Guillot.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis 2021-07319V0060 de la direction départementale des finances publiques de la Loire intervenue en date du 26 février 2021, fixant la valeur vénale du bien à la somme 72 000 euros ;
Vu la délibération N°46 du Conseil municipal du 8 avril 2021 décidant de la désaffectation et du déclassement de l'école maternelle de Frayol.

Par délibération du 8 avril 2021, le Conseil municipal a décidé de la désaffectation et du déclassement de l'école maternelle de Frayol qui n'accueillera plus d'élèves à compter de la fin de l'année scolaire 2020/2021.

L'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes de l'Ardèche (ADSEA 07), déjà implantée sur la commune, s'est montrée intéressée pour acquérir l'école contre la somme de 70 000 €. Cette acquisition lui permettrait de renforcer sa présence sur la commune et de développer des actions dans le domaine de la protection de l'enfance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de vendre à l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes de l'Ardèche (ADSEA 07) l'école maternelle de Frayol, cadastrée section BK n°165, au prix de 70 000 €.

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée section BK n°165, située Rue du Frayol 07400 LE TEIL, d'une superficie globale de 2 172 m² à l'ADSEA 07, ou toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, contre la somme de SOIXANTE-DIX-MILLE EUROS (70 000,00 €).

PRECISE que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de l'acquéreur.

DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, et à Monsieur Bernard NOEL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

